26e ANNEE N° 2228 PARAIT LE SAMEDI 25 JUIN 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les Éléments de Prospérité D'UN ETAT MODERNE

Une statistique publiée à l'*Officiel* accuse, pour le premier semestre de l'année 1909, sur le chiffre des naissances, un excédent de 28.203 décès. C'est une constatation navrante. La France se dépeuple moins par une excessive mortalité — les progrès de l'hygiène publique démontreraient plutôt le contraire — que par une diminution constante de la natalité. Les efforts généreux pour encourager ce mouvement ne donnent pas de résultat appréciable. D'ailleurs il serait peut-être aussi malaisé que dangereux d'en combattre ouvertement les causes. L'esprit de prévoyance de la race ne s'oppose-t-il pas en premier lieu à son accroissement excessif ?

Quoi qu'il en soit, si le péril existe en lui-même, il ne semble pas devoir nous alarmer, momentanément du moins, par ses conséquences. La situation prépondérante, unique, qu'occupe la France sur les marchés financiers du monde nous est dans les temps modernes la nouvelle preuve que la vitalité d'une race s'accuse mieux par les qualités de l'esprit que par une supériorité numérique quelconque. Les formidables réserves métalliques de la Banque de France et de nos établissements de crédit sont le résultat pratique de l'activité laborieuse et prudente de nos agriculteurs, de nos industriels et de nos commerçants.

La première nécessité des nations comme des individus, c'est d'assurer leur subsistance, et le producteur des denrées par excellence c'est le sol. Or la France peut se dire un pays essentiellement agricole. Aucune nation de l'Europe n'est, à cet égard, aussi privilégiée.

Déjà, en 1904, l'Allemagne achetait pour 1.956 millions de marcks de denrées alimentaires, c'est-à-dire 30,7 0/0 de la valeur totale de ses importations. La France ne déboursait que 18 0/0 de ses achats à l'étranger, soit 817 millions de francs.

En 1906, l'Angleterre payait à l'étranger pour 5 milliards 126 millions de denrées. Dans la même année la France n'y consacrait que 220 millions, c'est-à-dire vingt-deux fois moins que l'Angleterre et sept fois moins que la population comprise dans le Zollverein.

Une autre preuve de la valeur du territoire agricole français résulte de deux enquêtes officielles. La première en 1851-1853, attribue à la propriété agraire une valeur vénale de 63 milliards 696,660,456 francs. La seconde en 1879-1881, porte cette même valeur à 91 milliards 584,966,075 francs, et atteste, par conséquent, une augmentation de près de 28 milliards.

Le sous-sol français offre aussi des ressources appréciables, puisqu'en 1906 la France acquérait à l'étranger pour 3.687 millions de francs de matières premières, mais en vendait pour 1.475 millions.

De tels résultats n'ont pas été atteints sans à coups, sans crises économiques, sans alternance de régime protectionniste et libre échangiste, mais le mal a parfois d'heureux effets, quand il aboutit, comme dans le cas qui nous intéresse, à régulariser la production des grains et farines ou du froment par exemple.

L'importation du froment, qui flottait, de 1880 à 1890. entre 7.067.000 et 20.000 quintaux métriques, s'est réglée depuis, au point de ne dépasser 10 millions de quintaux métriques que pendant les années de disette et de se réduire à 1.305,000 pendant les années d'abondance.

En ce qui concerne le bétail, grâce au développement de l'élevage, la France n'a pas eu à souffrir, ainsi que l'Allemagne, du renchérissement de la viande. D'après la statistique du Ministère de l'Agriculture, la France possédait en 1882, 11 millions 617.795 têtes de gros bétail; en 1904 ce nombre était porté à 14 136.869.

Quant à la viticulture française, c'est elle qui bénéficie maintenant de l'achat des millions d'hectolitres de vin fait auparavant à l'étranger, jusqu'à 12.282 000 hectolitres en 1888, pour 437 900.000.

Un mouvement agricole si prospère n'est pas sans influer de façon sensible sur l'essor de l'importation étrangère.

En 1906, l'importation se chiffrait par 5 milliards 625 millions de francs et l'exportation par 5 milliards, 265 millions et demi. En 1907, l'importation dépasse 6 milliards 208 millions et l'exportation atteint 5 milliards 596 millions.

Or, comme, en 1899, la valeur totale des importations atteignait 4 milliards et demi, on constate que malgré une augmentation minime de population, le mouvement des importations françaises s'est accru en 7 ans d'un milliard et plus jusqu'à concurrence de 24,6 p. 0/0, c'est à dire d'un quart. Le commerce d'exportation a suivi une progression analogue.

L'intensité de ce mouvement comprend à la fois des matières industrielles et des denrées alimentaires. Mais le progrès semble s'être concentré sur les matières industrielles. Comme conséquence d'un accroissement d'importation de matières premières qui monte dans ces dernières années jusqu'à 847 millions, les exportations de produits manufacturés ont atteint une somme à peu près égale de 812 millions.

Les éléments de la richesse de la France sont donc l'esprit industrieux de ses habitants, la fertilité du sol, et l'avantage qu'elle a de pouvoir subvenir elle même à ses besoins alimentaires.

Ce qui frappe surtout, c'est l'admirable proportion qu'un hasard heureux semble avoir établi entre l'étendue et la fertilité du sol d'une part et le nombre des habitants de l'autre.

Aussi semble-t-il que l'état stationnaire de la population contribue à son enrichissement.

La prospérité économique d'un état moderne ne dérive-t-elle pas d'ailleurs dans une certaine mesure, d'un rapport normal entre le chiffre de ses habitants et le montant de ses ressources.

René BRUN.

Les Vacances dans les Basses-Alpes

Trains spéciaux organisés à Paris à destination des Alpes

La Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris nous communique la circulaire suivante qu'elle vient d'adresser à tous ses membres :

« Nous prévenons avec plaisir nos compatriotes que la Compagnie P. L. M. organise cet été deux trains spéciaux à marche rapide et tarifs réduits (2e et 3e classe seulement) pour les Basses Alpes.

Départs de Paris les 26 juillet et 10 août 1910.

Aller. — Paris, départ 11 h. 38, soir.

Retour. — Au gré des voyageurs jusqu'au 31 octobre inclus, par tous les trains du service regulier y compris les express, à l'exclusion du rapide numéro 60, dans les mêmes conditions que les porteurs de billets ordinaires.

Prix des Places (aller et retour) de Paris aux gares ci-après .

	2e classe	3e classe
GRENOBLE	50 fr.	32 fr. 50
VEYNES	56 «	36 fr. 50
GAP	58 «	38 fr.
BRIANÇON	64 fr. 50	42 «
SISTERON	60 fr.	39 «

Les enfants de 3 à 7 ans paieront demi-place aux conditions du tarif général. Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place. Les bagages devront être remis à l'enregistrement dès la veille du départ du train et au plus tard le jour même avant midi à la gare P.L.M. sur présentation des billets.

Les 2 trains spéciaux prendront des voyageurs : 1° Pour toutes les gares P.L.M. situées sur le parcours de la Tour-du-Pin à Briançon et Veynes à Sisteron ; 2° Pour toutes les gares, au-delà de Sisteron, de Grenoble (vers Montmélian), de Veynes (vers Die).

Les voyageurs pour les gares de Grenoble exclu à Veynes, Veynes exclu à Gap, Gap exclu à Briançon, Veynes exclu à Sisteron, paieront comme pour : Veynes, Gap, Briançon, Sisteron.

Les voyageurs à destination des gares non desservies par ces trains les quitteront à la gare d'arrêt précédant leur destination, pour de là se rendre à celle-ci par le premier train de service ordinaire. Ils auront la faculté de prendre à Paris un billet pour leur destination définitive ; à cet effet ils réclameront, en prenant leurs billets pour Grenoble, Veynes, Gap ou Sisteron un bulletin de supplément pour le parcours restant à effectuer.

S'ils n'usent pas de cette faculté, ils devront se munir à Paris des billets pour Grenoble, Veynes, Gap ou Sisteron, et à ces dernières gares, prendre un billet complémentaire pour leur destination définitive.

Au retour ils paieront, comme à l'aller, le supplément de parcours à effectuer du point réel de départ, Grenoble, Veynes, Gap ou Sisteron.

Délivrance des Billets

dès le 16 juillet prochain, pour le train du 26 juillet ; dès le 30 juillet prochain, pour le train du 10 août.

L'émission cessera la veille du départ de chaque train. Elle aura lieu exclusivement au bureau de ville P.L.M. à Paris 6 rue de Rambuteau.

Vu le nombre strictement limité des places, il sera prudent de prendre les billets le plus tôt possible, à l'avance.

Les billets sont nominatifs. La vente et l'achat de coupons de retour sont rigoureusement interdits.

Nous ne saurions trop féliciter la Société Fraternelle des Bas Alpins de cette nouvelle initiative, qu'elle a prise de concert avec la Société sœur ; La Fraternelle des Hautes-Alpes.

Elle nous laisse d'ailleurs espérer que l'année prochaine les tarifs des trains spéciaux seront plus réduits et s'étendront à toutes les stations du réseau P.L.M. dans les Basses-Alpes.

Suprême Hommage

La France a fait aux victimes du *Pluviôse* de grandioses funérailles. Et c'est une satisfaction douloureuse, mais véritable, — après l'horreur de la catastrophe, après le long cauchemar que firent peser sur tous les travaux si pénibles et si angoissants du renflouement de l'épave, — que celle d'avoir pu rendre aux morts de Calais l'hommage respectueux et unanime que la Patrie doit à ceux qui tombent pour elle.

Comme ceux du *Lutin*, comme ceux du *Farfadet*, les vingt-sept marins qui sont restés ensevelis dans les flancs du *Pluviôse*, sont tombés au champ d'honneur dans l'accomplissement de leur devoir. Tous depuis leur chef jusqu'au plus humble des matelots, furent frappés à la même minute par la fatalité aveugle, qui, malheureusement, jalonne de sang et de deuils répétés la route du Progrès. Egaux dans le devoir et dans la mort, les nobles victimes le furent hier dans la solennelle et pieuse manifestation par laquelle s'exprimaient la douleur et la reconnaissance du pays.

Le président de la République et le ministre de la Marine ont admirablement exprimé les sentiments de tous. Ils ont magnifié comme il convenait le sacrifice des victimes loué le zèle et le dévouement des braves gens qui depuis vingt-cinq jours accomplissaient des efforts continus pour arracher à la mer les proies glorieuses qu'elle semblait ne pas vouloir livrer. A ces sentiments si éloquemment exprimés, la France entière ne peut que s'associer. Mais les catastrophes comme celle de Calais ne doivent pas comporter que des regrets. Elles portent en elles mêmes une leçon amère et virile dont nous devons faire notre profit. S'il est vrai qu'il est impossible d'éviter le retour de certains désastres, du moins doit-on s'employer à en réduire les tragiques effets. Il faut que les moyens nouveaux que la science met à la disposition de l'homme pour se défendre contre les surprises sournoises des éléments ou du hasard soient sérieusement mis en pratique. Et ainsi ne sera pas entièrement perdu le tribut douloureux payé par les morts d'hier à la défense et à la grandeur de la patrie.

R...

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

Soirée Scolaire. — Dimanche dernier à 2 heures, ainsi que *Sisteron Journal* en donnait la primeur à ses lecteurs dans son dernier numéro, avait lieu dans un vaste local de l'Ecole Supérieure des filles, une charmante après-midi théâtrale offerte à leurs compagnes et à leurs parents par les élèves de 1e et 2me année. La pièce choisit était *La Belle au Bois dormant*. Disons tout de suite que cette soirée a été réussie au delà des espérances et qu'elle a abtenue un franc succès.

A 2 heures et demi la levée du rideau se faisait au son d'une magnique ouverture magistralement jouée par Mlle Martel qui tenait le piano et M. Marneffe, professeur de musique, qui jouait le violon. De gracieux et minuscules programmes dessinés artistiquement par les élèves et signés de leur nom faisaient connaître aux invités la distribution des rôles.

Décrire tout au long et en détail les péripéties de cette pièce serait pour notre plume non experte une tache ardue, mais nous dirons que les actrices improvisées se sont surpassées dans leur rôle et que sans émotion aucune, sans gêne et par le plus admirable sang froid elles ont sû donner à cette pièce la note exacte du beau et du correct.

La musique, des plus douces et des plus suaves que faisaient entendre les deux artistes accompagnateurs réhaussait la pièce que les invités nombreux et sélects applaudirent jusqu'à la fin.

Tout en regrettant que cette soirée n'est pas d'égales dans les autres établissements scolaires félicitons chaleureusement Mmes la Directrice, les professeurs, les actrices, les musiciens en un mot, tous les organisateurs, d'avoir sû nous faire passer une soirée aussi agréable que charmante.

Société de sports et de tir « La Durance ». — Résultats de la séance de tir du 23 juin 1910, au fusil Lebel.

1e Louis Albert, 11 points sur 12 ;

2e ex-œquo : Peuzin Jean et Philibert Jean, 10 points.

Dimanche 26 juin 1910 à 7 heures du matin, au fort, Concours de tir au fusil Lebel et à la carabine Lebel, donné par la Société de tir.

Plusieurs prix seront décernés aux lauréats.

Les tireurs non sociétaire pourront participer au concours.

Avis au public. — Le bureau de la recette des Finances et de la perception de Sisteron-ville, actuellement aux capucins seront transférés à partir du 1e Juillet, *route de Noyers* maison Bontoux. avoué.

Cour d'Assises. — Rôle des affaires soumises au jury :

Lundi 27 juin : Gaudemar et André défenseurs Mes Aubin et Bouquier.

Mardi 28, matin : Lorengelli, tentative de meurtre, défenseur, Me Gautier du bareau de Castellane ; soir, Tron, faux, usage de faux et abus de confiance, défenseur X.

Mercredi 29 : Gaudemar et Nicolas, vols qualifiés, défenseurs Mes Aubin et Fruchier.

Jeudi 30 : B. et Perino, vol et complicité ; défenseurs, Mes Pourquery de Boisserin, avocat à Avignon, et Ch. Tartanson.

P.-L.-M. — La Compagnie P.L.M. a l'honneur d'informer le pubic qu'elle mettra en marche, pendant les vacances de 1910, deux trains spéciaux, à prix très réduits, de **Paris** sur le **Dauphiné.**

Des affiches apposées dans les gare font connaitre, en détail, au public les conditions d'horaire et de prix (Exemple : Paris-Grenoble et retour, 3e classe 32f. 50.)

ETAT-CIVIL

du 18 au 24 juin 1910

NAISSANCES

Magnan Gaston Félix.

MARIAGES

Entre M. Borel Marius, planteur au Tonkin et Mlle Pascal Marie Gabrielle-Constance s. p. à Sisteron.

DÉCÈS

Rosier Louis Antoine, cultivateur, 71 ans, hospice. — Silvie Antonin Marie, s. p. 73 a. hospice. — Baille Antoine-Michel, cordonnier hospice. — Magnan Joseph, cultivateur, 75 ans, Place du Tivoli.

VOLONNE

Fête patronale de la Saint-Jean des 25, 26, 27, 28 Juin 1910.

PROGRAME DES FETES

Samedi à 9 heures du soir : Grand feu de joie ; retraite aux flambeaux par la *Lyre Volonaise* et salves d'artillerie.

Dimanche matin : Salves d'artillerie ; Réveil en fanfare. A 9 heures : Réception par la *Lyre Volonnaise* de l'*Amical Fanfare* de Reillane ; à l'arrivée, tour de ville par les deux sociétés réunies ; vin d'honneur dans la cour des écoles.

A 4 heures du soir : Grand concert donné par les 2 sociétés sur la place Amiral Peyron ; à 6 heures : ouverture du Bal à grand orchestre ; grande illumination à giorno pendant toute la durée des fêtes.

A 9 h. du soir : Retraite aux flambeaux faite par les deux sociétés ; à 9 heures 1/2 : Grands feux d'artifice tirés sur le Champs de foire par M. Coupier artificier à Saint-Michel ; à 10 heures ; grande Bataille de confetti et réouverture du Bal.

Lundi matin : Réveil en fanfare. salves d'artillerie ; à 9 heures : Ouverture du tir à la cible : 1er prix, un permis de chasse ; 2e prix, 10 francs ; les fusils doubles de chasse seront les seuls admis ; La clôture du tir aura lieu à 7 heures.

A 10 heures : concert de l'*Amical Fanfare* et de la *Lyre Volonnaise* sur la place de la Mairie ; à 11 heures : déjeuner champêtre offert à l'*Amical Fanfare* par le comité des fêtes.

A 3 heures du soir : grand concert sur la place par la *Lyre Volonnaise* ; à 5 heures : ouverture du bal à grand orchestre ; à 6 heures : départ de l'*Amical Fanfare*.

A 9 heures : grande bataille de confetti et réouverture du bal.

Mardi à 10 heures du matin : grand concours de boules, prix unique 50 francs plus les mises fixées a 2 francs ; les joueurs devront se faire inscrire au secrétariat de la mairie avant 10 h. du matin ; a 4 h. du soir : jeux divers : course au sacs, jeux de la marmite, de la poële, etc.

Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Maire,
MEGY
Président d'honneur.

Le Président,
A. GAUBERT.

DIGNE

La Société François PRÈVE de Digne, dont le nom est si avantageusement connu dans la région et y compte tant de sympathies, de sincères amitiés, transfère à partir du 30 Juin courant son siège social à AIX-en-Provence.

Cette importante Maison, grâce à sa nouvelle organisation, en plein centre producteur, atteindra certainement la perfection dans ses livraisons, jusqu'ici, déjà irréprochables.

Etude de Me Félix **THÉLENE**
AVOCAT-AVOUÉ
Successeur de Me Gassier
58, Rue Droite, à **Sisteron** (B-A)

VENTE

Sur Saisie-Immobilière

Il sera procédé le **mardi vingt six juillet** *mil neuf cent dix, à* **neuf** *heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron, à la*

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Curbans,** *canton de la* **Motte-du-Caire,** *arrondissement de* **Sisteron,** *(Basses-Alpes).*

DÉSIGNATION
des Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Sol et **maison** avec cour, composé de cuisine, chambres, galetas et remise, au lieu dit l'*Hôpital*, porté au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 158 de la section A. confrontant la rue et Maurel.

Mise à prix : **Cinquante** francs
ci..... **50** francs.

DEUXIEME LOT

Une **vigne** et **vague**, portée au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros 7 et 8 de la section A. au lieu dit les *Graves*, d'une contenance de vingt-un ares, trente centiares, confrontant : du couchant. Davin ; du levant, M. Guogue ; du nord: Estornel.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci..... **20** francs.

TROISIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour située au quartier du *Quart*, d'une contenance d'environ un are, soixante-dix centiares, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 547 de la section A, confrontant : du levant, Alibert ; du midi, digue, et du nord, la Durance.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci..... **20** francs.

QUATRIÈME LOT

Une **propriété** en nature de jardin, au quartier de l'*Hôpital*, d'une contenance de trente-cinq centiares, portée au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 320 p., de la section A., confrontant : du midi, Gabriel Amar ; au couchant, le chemin ; au nord, Madame Stin et au levant, Laurent.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

CINQUIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour, au lieu dit le *Barry*, d'une contenance d'environ vingt-huit ares, 50 centiares, confrontant du midi et couchant M. Davin, du nord et du levant le chemin. portée au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 412 de la section A.

Mise à prix : **Vingt** francs.
ci..... **20** francs.

SIXIÈME LOT

Une **propriété** en nature de labour au lieu dit *La Portion du Moulin*, portée au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 481 de la section A., d'une contenance de dix ares, 40 centiares, confrontant : du nord, M. Espitallier ; du midi, vallon ; du levant, le chemin et du couchant, vallon.

Mise à prix : **Dix** francs.
ci..... **10** francs.

SEPTIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour, au lieu dit *Moulin Vieux* et les *Faïsses*, portée au plan cadastral sous le numéro 641 de la section A., d'une contenance approximative de un hectare, cinquante trois ares, cinquante centiares, confrontant : du midi, M. Ayasse ; du nord, M. Chevallier ; du levant, le canal et du couchant, le chemin.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

HUITIEME LOT

Une **terre** labourable, au lieu dit *La plus haute Portion*, portée au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 480 de la section A. d'une contenance approximative de douze ares, quatre vingt centiares, confrontant : du nord, M. Allibert ; du levant, le chemin ; du couchant la Durance.

Mise à prix : **Dix** francs,
ci..... **10** francs.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Messieurs L. **Milhe** et Cie, négociants, demeurant et domiciliés à Nîmes (Gard), ayant Me **Thélène** pour avoué, contre M. **Amar** Joseph-Hilarion, cordonnier, domicilié et demeurant, autrefois à Curbans, aujourd'hui à Sisteron, suivant procès-verbal de Me **Faravel**, huissier à Sisteron, des **dix** et **onze avril** mil-neuf cent dix, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, après la dénonciation au saisi, le quatorze avril mil neuf cent dix, volume 48, numéro 28.

Il est déclaré conformément à l'article 692 du code de procédure Civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les immeubles ci-dessus désignés sont vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal Civil de Sisteron par Me Félix **Thélène**, avoué, poursuivant, à qui l'ont peut s'adresser pour tous renseignements.

Sisteron, le 22 juin 1910.

F. THÉLÈNE.

Dûment enregistré.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

AVIS
pour la dernière vérification des Créances

Les créanciers des époux **Brunet** Guillaume, négociants à Sisteron, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le **mercredi six juillet** mil neuf cent dix, à **onze** heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
C. GIRAUD.

Le meilleur Traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nons sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras, qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarre, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Alexandre SUQUET
Licencié en Droit
Avoué pres le Tribunal Civil de
Sisteron (B.-A.)

PURGE
d'Hypothèques légales

Par acte en date du 17 Mai mil-neuf cent-dix, enregistré et transcrit aux minutes de Me Louis Valon, notaire aux Mées, Monsieur Marius **Daumas** célibataire majeur, propriétaire, demeurant et domicilié aux **Mèes**, a vendu à l'ETAT FRANÇAIS pour le compte de l'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORETS les parcelles ci-après :

1° Bois, gravier et vigne à **Beaudument** (actuellement **Sourribes**) portés au cadastre de ladite commune sous les numéros 144, 145, 146 de la section B. pour une contenance de 4 hectares 49 ares 18 centiares ;

2° Vague, bruyère, bois et aride, portés au cadastre de la commune de **Saint-Symphorien** sous les numéros 668, 669, 670, 671, 672 de la section C. pour une contenance de 6 hectares 72 ares 20 centiares, moyennant le prix **Mille francs**.

Une copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du tribunal de 1re Instance de Sisteron, le seize juin mil-neuf-cent-dix.

L'expédition de cet acte fait au dit greffe le seize juin mil-neuf-cent-dix, a été notifiée à *Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de 1re intance de Sisteron*, par exploit de **Bertrand**, huissier à Sisteron, le vingi-deux juin mil-neuf-cent-dix, enregistré.

Cet exploit contenant déclaration à M. le Procureur de la République, que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code Civil pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus des dits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs 1° dame Rosalie **Blanc**, veuve Louis **Daumas** ; 2° dame Agathe-Antoinette **Giraud**, veuve Noël **Maurel** : et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légale n'étant pas connus de l'acquéreur la dite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait :
Alexandre Suquet.

Grâce à elles ! La Favière (Jura), 19 mars 09. J'ai employé les Pilules Suisses pour guerir des *maux d'estomac* et j'ai était très satisfait du résultat obtenu. A.-J. DALE. (sig. leg.) 1 fr. 50 la boîte.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

L'été brûlant
accable le genre humain et développe l'anémie et le lymphatisme. Vous combattrez sûrement ces pernicieux effets en buvant l'eau digestive et délicieuse de **Bussang**.

AUX BUVEURS DE VICHY
Plus une eau est fraiche, mieux elle agit.
VICHY-GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

HUILE D'OLIVE garantie pure
Vierge fruitée..... 1.80 le litre
Surfine extra..... 1.70 »
Fine 1re qualité... 1.60 »
Rendue franco. Représentants sont demandés
Jean Montagnier, propriétaire fabricant
MANOSQUE

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal*.

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerrannée

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
de Vacances
à prix réduits, — 1re, 2e, 3e classes — pour familles d'au moins trois personnes.
Emission du 15 juin au 15 septembre.
Validité jusqu'au 5 novembre 1910.

PRIX : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la 4e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Bulletin Financier

Le marché est irrégulier.

Le 3 0/0 français à 98 92 1/2.

Fonds d'Etats étrangers en réaction; Russe 1906 103.90 ; Serbe 88.77 ; Turc 94.20 ; Extérieure 96.40.

Sociétés de Crédit hésitantes ; Banque de Paris 1830 ; Comptoir d'Escompte 840 ; Société Générale 730 ; Banque Franco-Américaine 525.

Actions des chemins espagnols faibles.

Le groupe cuprifère est lourd. Le Rio s'échange vers 1680 ; Cuivre en baiose de 1/4 aujourd'hui à Londres.

Mines d'or mexicaines calmes ; Pedrazzini 135 ; Mercedès 53.

Mines de Sommon 147.

L'action Energie industrielle vaut 115 ; l'obligation 485.

L'action Grandes Galeries s'échange entre 127 et 130.

Obligation 5 o/o Compagnie générale de Pernambuco 446.

Obligation 6 o/o New-York Taxicab 485.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

70 ANNÉES DE SUCCÈS
L'Alcool de Menthe de
RICQLÈS
stimule l'estomac, guérit les indigestions, dissipe les nausées.
L'Alcool de Menthe de
RICQLÈS
conserve les dents, assainit la bouche, préserve des épidémies.
Son usage est très économique. Il s'emploie à faible dose (dix à vingt gouttes).

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

Cyclistes...
NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

Chemin vicinal ordinaire N° 1 d'Authon au Bac de Curbans

COMMUNE DE VALAVOIRE

PURGE D'HYPOTHÈQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le douze octobre mil-neuf-cent-neuf, par M. le Maire de Valavoire, à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après, ont cédé à la dite commune pour la construction du chemin vicinal ordinaire numéro 1, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes

Numéro d'ordre	Nom et prénoms des propriétaires	Domicile	Désignation Cadastrale			Nature des parcelles	SURFACE à acquérir	VALEUR	
			Section du plan	Nos des parcelles	Quartiers ou lieux dits			du mètre carré	en totalité
1	Tavan Fabien	Valavoire	B	3	les Aires	Aire	145m2	0.325	47.13
			D	103	le Chaporier	Labour	471	0.375	176.62
			D	153	les Faïsses	Labour	860	0.375	322.50
							Total		546.25
2	Moulet Lin fils	Valavoire	B	6	les Aires	Aires	0a 93m	0.325	30.23
			B	26	riou de Laurent	Labour	0a 75	0 465	34.88
			B	28	id.	id.	0a 99	0.465	46.03
			D	97	le Chaporier	id.	14. 69	0.465	683.09
			D	97	id.	id.	3. 02	0 465	140.43
			D	100	id.	id.	3. 49	0.465	162.28
							Total		1096 94
3	Veuve Prève née Ailhaud	Valavoire	D	105	les Faïsses	Labour	744m	0.465	345.96
			D	98	le Chaporier	id.	55	0.465	25.57
			D	134	les Faïsses	id.	111	0 465	51.62
			D	145	id.	id.	812	0.465	377.58
							Total		800.73

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou l'égales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune de Valavoire, seront affranchis de tous priviléges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne, le 3 Juin 1910.

Le Préfet des Basses-Alpes,
Par délégation du Préfet,
Le Secrétaire Général : BRACONNIER.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

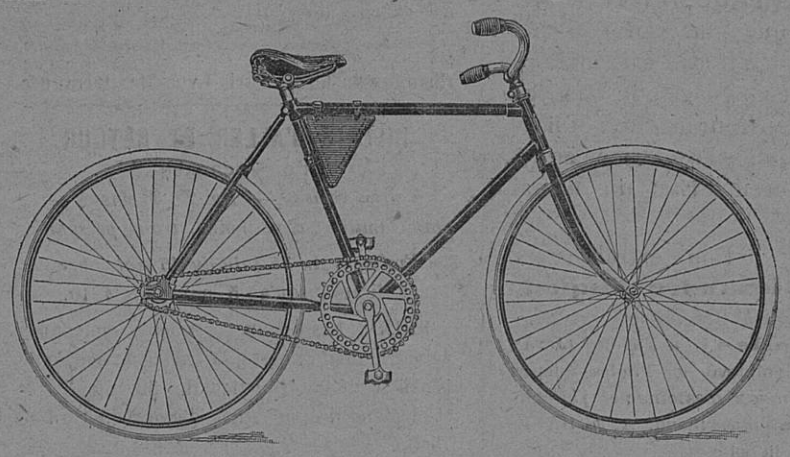

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE — ENVELOPPES VOLCANISÉES

CUIRASSE CANNELÉE — ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

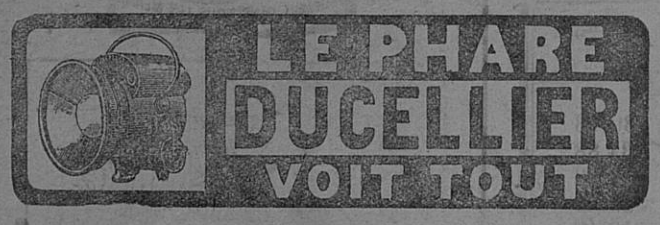

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

:: :: PRATIQUE :: ::
ÉLÉGANT :: SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Gardez-Vous

des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et trucs dévoilés par

LA VIE À LA CAMPAGNE

Dans son Merveilleux Numéro Spécial

LA CHASSE EN 1909

25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —

En vente partout et chez Hachette et Cie

SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez **M. CHAUVIN** Louis, épicier ;
à **MANOSQUE** : chez **MM. TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON